

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2024013	Date d'inspection Le 30 juillet 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Domaine		Numéro de téléphone (506) 542-2607	
Adresse 636 rue Principale Petit-Rocher NB E8J 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
- Les remplaçantes qui n'ont pas leur formation de RCR ne peuvent être seules avec un ou plusieurs enfants en aucun temps.

Observations:

- Les enfants ont mangé leur collations et sont allés à l'extérieur. Ils sont entrés et ont fait des jeux libres. Ceux qui voulaient faire des bricolages ou des jeux de tables sont allés dans la cafétéria et les autres sont restés dans le local à jouer au pool, au ping-pong, au basketball et autres.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mai 2025

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mai 2025

Date